

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2023-552  
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Construction d'un bâtiment technique – Bruauguier – 15100 Saint-Urcize**  
**Approbation de l'avenant n°1 au lot n°4 « Ossature-Charpente bois - fermetures»**

**La Présidente de Saint-Flour Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

**Vu** le projet de construction d'un bâtiment technique à Bruauguier – 15110 Saint-Urcize ;

**Vu** la délibération n°2023-187 en date du 3 juillet 2023 relative à l'attribution des marchés pour les travaux de construction d'un bâtiment technique à Bruauguier sur la commune de Saint-Urcize ;

**Vu** le lot n°4 « Ossatures bois – Charpente Bois - Fermetures » attribué à l'Entreprise SARL Michel CHAREIRE, ZA Volzac- 12, rue du Millepertuis, 15 100 SAINT-FLOUR pour un montant de 94 764.02 € HT soit 113 716.82 € TTC ;

**Considérant** la nécessité de conclure un avenant n°1 au lot n°4 « Ossatures bois – Charpente Bois - Fermetures » relatif à l'adaptation l'adaptation du dimensionnement de la charpente et de l'augmentation des quantités de bois;

**Vu** le projet d'avenant n°1 au lot n°4 « Ossatures bois – Charpente Bois - Fermetures » avec l'Entreprise SARL Michel CHAREIRE, ZA Volzac- 12, rue du Millepertuis, 15 100 SAINT-FLOUR;

**DECIDE**

**Article 1 :** D'accepter et de signer un avenant n°1 au lot n°4 « Ossatures bois – Charpente Bois - Fermetures » avec l'Entreprise SARL Michel CHAREIRE, ZA Volzac- 12, rue du Millepertuis, 15 100 SAINT-FLOUR dans le cadre des travaux de construction d'un bâtiment technique à Bruauguier sur la commune de Saint-Urcize, pour un montant de 10 226.80 € HT portant le montant du lot n°4 « Ossatures bois – Charpente Bois - Fermetures » à 104 990.82 € HT soit 125 988.98 € TTC ;

**Article 2 :** De dire que les crédits sont inscrits au budget annexe domaine nordique St Urcize ;

**Article 3 :** Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour ;

**Article 4 :** Que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Saint-Flour, le 24 octobre 2023  
La Présidente

Céline CHARRIAUD



**Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.**

**Transmise en Préfecture le 31 OCT. 2023**

**Publiée** sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

le 31 OCT. 2023

Accusé de réception en préfecture  
Date de télétransmission : 31/10/2023  
Date de réception préfecture : 31/10/2023

Maître d'Ouvrage :

**SAINT-FLOUR COMMUNAUTE**  
**Village d'entreprises - ZA du Rozier Coren**  
**15100 SAINT-FLOUR**

Projet :

**Projet de construction d'un bâtiment technique**  
**Bruagier**  
**15110 SAINT-URCIZE**

**AVENANT N°1**  
**AU MARCHE DE TRAVAUX**

**Lot N°4 - Ossature bois - Charepnte bois - Fermetures**

ENTRE :

**SAINT-FLOUR COMMUNAUTE**  
Représentée par Mme CHARRIAUD

d'une part,

ET

**L'Entreprise CHAREIRE**  
ZA de Volzac - 12, rue du Millepertuis - 15100 SAINT-FLOUR

d'autre part,



Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20231024-DEC2023-552-AU  
Date de télétransmission : 31/10/2023  
Date de réception préfecture : 31/10/2023

# IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

## ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet :  
Complément de cubage bois suite aux études et notes de calculs réalisés par un bureau spécialisé.

## ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT :

Le marché initial est modifié pour tenir compte des travaux en plus pour un montant de :

### Montant de l'Avenant :

	TVA 20 %	T.T.C.
Travaux supplémentaires	10 226,80 €	12 272,16 €
Travaux en moins		- €
Montant de l'avenant	10 226,80 €	12 272,16 €

Le montant fixé au marché est porté de :

Marché Initial	94 764,02 €	113 716,82 €
Avenant n°1	10 226,80 €	12 272,16 €

à	104 990,82 €	125 988,98 €
---	--------------	--------------

## ARTICLE 3 : DELAIS :

Le planning reste inchangé.

## ARTICLE 4 : CLAUSES PARTICULIERES :

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original

A Saint-Flour

La personne responsable du Marché :  
Mme CHARRIAUD



L'entrepreneur

**SARL Michel CHAIREIRE**  
Z.A Volzac - 12 Rue du Millepertuis  
15100 SAINT FLOUR

Tél : 04 71 73 06 06 - menuiserie-chaireire@orange.fr  
SIRET 48801690600029 - RCS 488016908 AURILLAC  
TVA intracommunautaire : FR54488016908 - APE 4332A

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20231024-DEC2023-552-AU  
Date de télétransmission : 31/10/2023  
Date de réception préfecture : 31/10/2023



# DEVIS

## SARL MICHEL CHAREIRE

Z.A de Volzac  
12 Rue du Millepertuis  
15100 - SAINT FLOUR  
Tél. : 04 71 73 06 06  
Email : menuiserie-chareire@orange.fr  
Site web : http://www.charpente-cantal.fr

## SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Village d'entreprises  
ZA du Rozier Coren  
15100 SAINT-FLOUR

### Réf. : Construction d'un bâtiment technique - Bruagier 15110 SAINT-URCIZE

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
<b>Contreventement</b>					
Fourniture et pose de ferrures mécanosoudé Compris boulons	12,00	u	325,00 €	3 900,00 €	20,00%
Fourniture et pose de contreventement en sapin de pays traité classe 2 Compris manutention et mise en place sous pannes	3,00	m3	1 150,00 €	3 450,00 €	20,00%
4.1.1 Charpente Assemblée en sapin de pays (quantité prévu au marché : 8.816m3) Quantité après calcul structure 10.8m3 = 1.984m3 (de plus passage obligatoire en lamellé collé pour les arbalétrier et entrain moisé après calcul )	1,98	M3	1 450,00 €	2 876,80 €	20,00%

Devis gratuit

Détail de la TVA			
Code	Base HT	Taux	Montant
Normale	10 226,80 €	20,00%	2 045,36 €

Total HT	10 226,80 €
TVA	2 045,36 €
<b>Total TTC</b>	<b>12 272,16 €</b>

<b>Règlement</b>	Chèque
<b>Echéance(s)</b>	

Bon pour accord	
Date et signature	

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20231024-DEC2023-552-AU  
Date de télétransmission : 31/10/2023  
Date de réception préfecture : 31/10/2023